



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE 2024 DE CANADA ÉQUESTRE (CE) :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Le manque d'inclusion des titulaires de licences dans le processus de gouvernance a été mis en avant depuis un certain nombre d'années, en fait depuis la réécriture des règlements administratifs. Pour autant que je sache, cette question fait l'objet d'un large consensus. Quel est l'état de la situation et quels sont les projets pour y remédier?

Des membres de la communauté nous ont fait part de leur souhait de voir les titulaires de licences reprendre le droit de vote, au lieu des 27 membres votants (comme c'est le cas aujourd'hui).

En octobre 2023, le conseil d'administration a créé un groupe de travail appelé le Groupe de travail sur l'inclusion (GTI). Ce groupe a travaillé avec un(e) conseiller(-ère) qui nous a aidés à mettre en place de nouveaux règlements conformes au Code de gouvernance du sport lors de l'AGA de 2023.

Avant de formuler des recommandations sur les opérations ou les changements de gouvernance, le GTI a souhaité entendre l'ensemble de la communauté pour comprendre ce qu'elle savait et ce qu'elle attendait de CE.

Le GTI a préparé une enquête. En partenariat avec les OPTS, nous avons envoyé l'enquête en juin (exercice 2025) et reçu plus de 1600 réponses de partout au pays. L'enquête posait des questions sur la structure des membres et les opérations de CE et a été examinée par le conseil d'administration en août. La plupart des commentaires ont porté sur les changements opérationnels que CE peut mettre en œuvre pour améliorer son fonctionnement.

Le GTI a terminé son travail et, à l'heure actuelle, il n'a pas été suggéré ou planifié de créer une motion pour les membres votants afin de modifier la structure de gouvernance ou l'attribution des droits de vote.

La plainte la plus fréquente que j'entends au sujet de CE est la médiocrité du service dans les domaines opérationnels. Malgré des progrès considérables en matière d'automatisation, ce problème persiste depuis suffisamment longtemps pour que je le considère comme un problème de gouvernance. Quelles sont les structures et les mesures prévues pour y remédier?

CE ne souhaite pas avoir la réputation d'offrir un service de mauvaise qualité et, dans sa quête d'amélioration dans ce domaine, a pris les mesures suivantes au cours de l'exercice écoulé :



1. Le site Web a été remanié pour être plus facile à utiliser et pour permettre au public de résoudre lui-même les problèmes courants.
2. La rationalisation de tous les appels et courriels entrants vers une voie unique, afin que toutes les demandes puissent être triées efficacement et que les temps de réponse soient mesurés à des fins de formation.
3. L'embauche d'une gestionnaire de l'expérience de la communauté responsable de concevoir et de gérer une stratégie de service à la clientèle.
4. La réalisation d'une activité basée sur le principe de « Commencer, arrêter, continuer » qui se traduira par des changements dans notre mode de fonctionnement et de gestion du sport au cours de l'exercice 2025.
5. Lancement d'une enquête sur le service à la clientèle au cours de l'hiver 2024, afin de recueillir les commentaires et les données des clients en temps réel. Les résultats de l'enquête : satisfaction des services en ligne de CE notée 4,06 sur 5* et satisfaction des interactions avec le personnel de CE notée 4,14 sur 5*.

Nous continuerons à collecter des données et à mesurer nos progrès. Nous encourageons tous les participants et participantes qui le souhaitent à nous faire part de leurs commentaires pour nous aider à améliorer notre service à la clientèle. Vous pouvez envoyer vos suggestions par courrier électronique à l'adresse suivante : sportlicences@equestrian.ca.

Bonjour, je soumetts une question pour l'AGA. Je suis titulaire d'une licence sportive de CE. Je vous remercie de votre attention!

J'ai une question concernant les associations provinciales spécifiques à une discipline, comme les associations provinciales de chasse/saut d'obstacles, de dressage ou de concours complet. J'ai constaté dans les Règlements de CE que le concours complet est la seule discipline qui exige que les athlètes soient membres de l'association provinciale de concours complet pour participer à une compétition de CE. Le dressage et la chasse/saut d'obstacles n'ont pas cette exigence, et il semble dépendre de chaque association provinciale que la principale raison pour laquelle les athlètes achètent une adhésion est d'accumuler des points pour les récompenses de fin d'année. Je me demande pourquoi il s'agit d'un cas unique pour le concours complet. D'autant plus que les associations provinciales de concours complet ne jouent aucun rôle dans le soutien des sites de compétition, de l'organisation ou des bénévoles. Je crains que l'exigence d'une adhésion à une association provinciale de concours complet ne détourne un grand nombre de compétitrices et de compétiteurs potentiels aux événements sanctionnés. Elle est beaucoup plus coûteuse que l'adhésion à l'OPTS ou à CE (bronze), qui sont toutes deux requises pour de nombreux autres usages récréatifs et/ou compétitifs et que la plupart des athlètes ont tendance à acheter de toute façon. Dans les provinces qui organisent très peu d'épreuves par an, c'est-à-dire cinq ou moins, les athlètes qui souhaitent participer à une ou deux épreuves seulement ne le font généralement pas en raison du coût supplémentaire de l'adhésion aux associations provinciales.

Si toutes les autres disciplines n'exigent qu'une adhésion à l'OPTS et à CE pour participer à un événement sanctionné par CE, pourquoi le concours complet est-il le seul sport qui exige également une adhésion à une association provinciale de discipline, conformément aux Règlements de CE?

Merci pour votre question. La discipline du concours complet travaille en collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) et les associations provinciales de concours complet. Dans la plupart des provinces, les associations provinciales de concours complet sont les organisations qui travaillent sur l'avant-programme de la discipline de concours complet et sur les calendriers des épreuves. Elles apportent leur soutien aux organisateurs et organisatrices d'événements,



aux stages et au financement du sport. En outre, les associations provinciales de concours complet jouent un rôle dans le soutien des programmes de sécurité.

N'hésitez pas à contacter votre OPTS et votre association provinciale de concours complet pour connaître leurs programmes et le soutien qu'ils apportent.

J'ai une question concernant l'article A210. Je peux tout comprendre sauf le dernier paragraphe (numéro 5).

Quelle est la raison d'être de l'obligation pour l'athlète d'avoir une licence sportive Or ou Platine? La licence ne devrait-elle pas dépendre du niveau de compétition auquel il ou elle participe? Si elle ou il ne participe qu'à des concours de niveau Bronze ou Argent, pourquoi est-il nécessaire d'avoir une licence sportive Or si la société ou la personne représentante a respecté toutes les autres règles? Tous les chevaux appartenant à une société ne sont pas nécessairement des chevaux de niveau Or.

* * * * *

ARTICLE A210 LICENCES SPORTIVES D'ENTREPRISE/DE SYNDICAT

1. Les sociétés, les entreprises et les syndicats qui sont propriétaires de chevaux à des fins de compétition peuvent se procurer une licence sportive d'entreprise ou de syndicat.
2. Un représentant de l'entreprise ou du syndicat doit être titulaire d'une licence sportive Or ou Platine en vigueur de CE. Si l'entreprise ou le syndicat présente une demande de passeport de la FEI, l'un de ses membres doit détenir une licence sportive Platine de CE.
3. Les privilèges afférents à la licence sportive s'appliquent exclusivement aux chevaux de l'entreprise ou du syndicat et ne s'appliquent pas à d'autres chevaux ou activités qui ne sont pas en lien avec les chevaux appartenant au syndicat ou à l'entreprise.
4. Toutes les personnes déclarées comme propriétaires d'une société/d'un syndicat sont tenues de maintenir leur licence sportive en règle.
5. Tous les cavaliers/meneurs/voltigeurs montant ou menant des chevaux qui sont la propriété d'une société/d'un syndicat doivent détenir une licence sportive individuelle Or ou Platine valide de CE

Il s'agit probablement d'une règle héritée du passé. La raison pour laquelle cette règle a été établie n'est peut-être plus pertinente et nous devons la réexaminer. En règle générale, ce type de question ou de proposition de modification de règle passe par notre cycle de révision annuel en tant que proposition de modification aux Règlements, qui peut être soumise à tout moment via ce [portail](#) par nos titulaires de licence sportive. Pour cette question, nous avons soumis une proposition de modification aux règlements.

J'ai les questions suivantes qui, je l'espère, trouveront une réponse. Je les adresse à la fois à la catégorie A et à la catégorie B, car elles peuvent concerner plusieurs catégories. Je vous remercie de votre attention.

Avons-nous conservé ce qui nous avait été présenté comme des fonds restreints, le fonds pour les médicaments équin, les fonds prélevés qui nous ont été présentés lorsqu'ils ont été introduits comme des fonds qui serviraient principalement à développer les athlètes de niveau débutant et à former les officiel(le)s et les entraîneur(e)s?



Nous sommes toutes et tous préoccupés par le fait que les dépenses de compétition de CE vont principalement aux cavaliers de niveau élite. Cela encourage les plus petits concours à se faire sanctionner par les provinces plutôt que par CE.

Où se trouve notre bureau qui facture plus de 72 000 \$ par an?

Pourquoi, avec l'avènement du nouveau site Web, les adresses électroniques du personnel ont-elles été supprimées?

Quel besoin pressant a été satisfait par une augmentation des salaires et des avantages sociaux de près de 700 000 \$ au cours de l'exercice se terminant en 2023?

La présentation du Fonds de réserve de CE a changé lors de l'AGA de septembre 2019, sur les directives de l'entreprise qui a effectué la vérification financière et à la lumière de la nouvelle loi canadienne sur les sociétés à but non lucratif. Cela a supprimé les soldes historiques du Fonds de réserve. Vous pouvez lire l'article de presse [ici](#). Les fonds historiques générés par le prélèvement sur les équidés et déposés dans le fonds de réserve n'ont pas été utilisés à quelque fin que ce soit et s'y trouvent toujours. Les fonds générés chaque année à partir de 2020 sont utilisés pour couvrir les programmes opérationnels de médication équine et le surplus est utilisé pour aider à financer d'autres initiatives telles que le bien-être équin.

CE consacre un peu moins de 47 % de ses revenus aux programmes de sport de haut niveau, aux Grands Jeux et aux athlètes. En tant qu'organisme national de sport, le haut niveau est l'une de nos responsabilités attendues, et elle est unique à CE en tant qu'organisme national de sport au Canada pour le sport équestre. Cela dit, CE a également la responsabilité de soutenir la croissance à la base. Nous le faisons en développant des programmes avec nos partenaires de l'OPTS, qui sont responsables de l'activité et du développement du sport dans leurs provinces et territoires respectifs. Nous apprécions et respectons le travail que les OPTS font au pays pour contribuer au développement et à l'expansion du sport au niveau provincial et nous continuerons à travailler avec eux pour nous assurer que tous les concours, y compris les plus petits, aient la possibilité d'être sanctionnés à la fois au niveau provincial et au niveau national.

Le bureau de CE est situé à Ottawa, mais a été sous-loué en janvier 2023 pour le reste du terme. Les 72 000 \$ que vous voyez dans la note sur les finances vérifiées ne sont pas une dépense, mais c'est un engagement futur possible dont CE pourrait être responsable si quelque chose se produisait avec le locataire de la sous-location.

La raison pour laquelle les adresses électroniques et les numéros de téléphone individuels ont été retirés du site Web est que nous avons du mal à suivre le temps de réponse et à apporter des améliorations avec l'ancien processus décentralisé de service à la clientèle, dans lequel n'importe qui pouvait envoyer des courriels à plus de 50 adresses électroniques affichées sur le site Web. Notre nouvelle approche centralise tous les appels et courriels entrants par une voie unique, de sorte que les demandes peuvent être efficacement triées et les temps de réponse mesurés pour la formation. Il s'agit d'une pratique courante pour les entreprises, qui permet d'améliorer plus rapidement les problèmes de service à la clientèle.

La dernière question a été discutée lors de l'AGA de 2023. Voici la réponse qui y a été transmise : Au cours de l'exercice 2024, les dépenses salariales ont augmenté de 26,6 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses était prévue au budget, bien que les résultats de fin d'année aient été supérieurs de 2,3 % au budget. Les principales raisons de l'augmentation prévue des salaires sont les



suivantes : nouvelles embauches pour soutenir le retour au niveau d'activité antérieur à la pandémie de COVID-19, transition des rôles de contractant(e)s vers des employé(e)s salarié(e)s (il convient de noter que les dépenses liées aux professionnel[le]s et aux contractant(e)s ont diminué de 56 % lorsque l'on compare l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2021-2022), l'augmentation des cotisations salariales fédérales en janvier 2022 et l'augmentation du coût de la vie pour tenir compte de l'inflation.

Mon équipe et moi avons quelques questions sur les états financiers :

1. Les comptes débiteurs sont passés de 1 million en 2022 à 200 000 en 2023, puis sont remontés à 286 000 en 2024. Pourriez-vous expliquer ces fluctuations?
2. Les dépenses payées à l'avance ont presque doublé entre 2023 et 2024, veuillez expliquer cette augmentation.
3. Les revenus reportés de CE ont pratiquement doublé depuis 2020. Veuillez expliquer à quoi correspondent les 255 000 dollars de dons différés et les 225 000 dollars d'autres revenus différés.
4. Il semble que CE ait puisé dans les investissements non affectés pour combler le déficit de 2023 et à nouveau pour 2024. Quel est le plan de CE pour stabiliser les choses afin d'éviter d'autres déficits et d'autres prélèvements sur les investissements? Ou existe-t-il d'autres plans pour puiser dans les investissements afin de poursuivre les changements organisationnels et structurels ou la refonte du système?
5. Le rapport annuel parle beaucoup de la rationalisation et de l'optimisation des systèmes, l'objectif étant de réduire le travail manuel de 50 %. J'ai également noté que vous avez réalisé des économies d'un peu moins de 100 000 \$ sur les salaires et les avantages sociaux, en raison de départs et de changements dans les politiques de vacances. CE va-t-il continuer à réduire ses coûts administratifs en procédant à des ajustements de personnel?
 - a. Dans l'affirmative, les OPTS peuvent-ils s'attendre à un soutien accru de la part de CE sous la forme d'un financement pour la mise en œuvre des programmes de CE tels que le Programme d'apprentissage de l'équitation et la formation et la certification des entraîneurs et entraîneurs.
 - b. Alors que vos coûts salariaux représentent entre 40 et 50 % de vos dépenses annuelles, comment justifiez-vous que les programmes de CE soient menés/administrés par les OPTS sur leur propre budget?
 - c. Les OPTS gèrent des programmes de CE sur lesquels nous n'avons que peu d'influence. Peut-on s'attendre à ce que CE commence à inviter les OPTS à participer à l'élaboration du contenu des programmes, des formations et du matériel à l'avenir?
 - d. L'Alberta a connu des retards et des pénuries dans la réception des manuels d'apprentissage de l'équitation et a parfois dû référer ses membres à d'autres provinces pour qu'ils puissent obtenir des manuels - CE mettra-t-il les modèles d'impression à la disposition des OPTS afin que nous puissions les faire imprimer localement au lieu d'attendre que CE les imprime et les livre?
 - e. Le programme Apprenti cavalier(-ère) a suscité peu d'intérêt - une partie du problème est le coût d'accès à l'équipement et les coupes gouvernementales dans le domaine de l'éducation. CE partagera-t-il les spécifications des barils de Rookie Rider, afin que nous puissions les faire produire localement au lieu de les faire expédier dans l'Ouest, ce qui entraîne des coûts très élevés?
6. Il semble que 20 % de vos revenus (environ 1 million de dollars) proviennent de financements publics. AEF n'a pas cette chance, et notre financement du gouvernement provincial a stagné à environ 80 000 \$ par an depuis 2019, ce qui représente environ 5 % de nos revenus. Cela nous rend très dépendants des cotisations des membres et des dons pour exécuter les programmes de CE. Il en reste très peu pour les programmes provinciaux et les loisirs. Comment CE prévoit-il



aider les OPTS à défendre la cause du financement du sport par le gouvernement ou à contribuer au financement des programmes?

1. La ventilation des comptes débiteurs est présentée dans la note 3 des états financiers. Le poste réservé aux autres créances est celui qui fluctue le plus, car c'est dans ce compte que le service des finances enregistre les créances (recettes) qui ont été gagnées, mais n'ont pas été perçues à la fin de l'exercice financier. Les fonds gouvernementaux sont un exemple de ce qui est codé dans ce compte. Vers la fin de l'exercice 2023-2024, CE a reçu un financement supplémentaire qui ne pouvait être reçu avant avril (exercice 2024-2025). Ce financement a donc été enregistré dans le poste « Autres ». L'important solde de clôture de l'exercice 2021-2022, comme indiqué dans la note 3, est dû à une subvention de redressement accordée à CE pour cet exercice, qui n'avait pas encore été perçue à la fin de l'exercice.
2. Ce compte peut fluctuer chaque fin d'exercice en raison des factures payées pendant l'exercice en cours (2023-2024) qui se rapportent à l'année suivante (2024-2025). Dans le cas de l'exercice 2024, l'augmentation est due aux dépenses de Paris 2024 dont les échéances de paiement se situaient dans l'exercice 2024, ainsi qu'à d'autres éléments tels que l'assurance de l'exercice 2024-2025 (à payer avant le 31 mars), les vols payés pour les voyages de l'exercice 2025 et les adhésions liées aux chevaux.
3. L'augmentation des revenus reportés à l'exercice 2024 est liée à Paris 2024 (les fonds reçus au cours de l'exercice 2024 seront comptabilisés au cours de l'exercice 2025 au moment des Jeux olympiques), ainsi qu'aux fonds nationaux (éducation et intervention d'urgence) qui s'accumulent pour les OPTS.
4. CE a puisé dans les investissements non affectés au cours de l'exercice 2023 sous l'approbation du conseil d'administration afin de soutenir les trois disciplines olympiques dans leur participation aux Championnats du monde de la FEI en 2022, lesquels représentaient un objectif du plan stratégique. Le retrait s'est accompagné d'un programme de reconstitution qui a été interrompu pour les exercices 2024 et 2025. Il sera accéléré et reconstitué au cours des exercices 2026, 2027, 2028 et 2029. CE n'a pas puisé dans les investissements non affectés au cours de l'exercice 2024. Il n'est pas prévu de puiser dans les investissements non affectés pour le moment. La campagne d'investissement dont CE a discuté l'année dernière lors de l'AGA a évolué et comprendra trois fonds qui soutiendront le haut niveau, les compétitions et la base du sport. Le lancement de ces fonds est prévu pour l'exercice 2025.
5. CE ne réduira pas les coûts administratifs en procédant à des ajustements de personnel pour répondre au plan stratégique (réduction de 50 % des processus manuels).
 - a. CE dispose de deux employés à temps plein et d'un service externe à temps partiel dans le département du développement du sport, lequel se concentre à 100 % sur le Programme d'apprentissage de l'équitation et de l'attelage, le Programme Apprenti cavalier(-ère), la formation du personnel entraîneur et le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Nous collaborons avec plusieurs fournisseurs et avec les OPTS pour réaliser le travail de la manière la plus efficace possible.
 - b. Le personnel de CE conçoit, commercialise et suit les progrès des programmes nationaux. Les OPTS mettent en œuvre les programmes dans leur province ou territoire (ce qui nécessite une administration). Nous reconnaissons notre relation et l'importance de donner aux OPTS les moyens de livrer les programmes dans leur propre région et nous nous attendons à ce qu'ils soient en mesure de financer ce travail de mise en œuvre dans le cadre de leur budget. Nous offrons 50 000 \$ par an de subventions nationales aux OPTS pour couvrir leurs dépenses et les initiatives souhaitées liées à ces programmes d'éducation. Nous proposons également de prendre en charge l'administration des OPTS bénévoles qui en font la demande.



- c. Nous invitons les OPTS à participer aux réunions mensuelles des entraîneurs et entraîneuses et aux réunions trimestrielles de direction pour discuter du contenu et de l'orientation du programme et faire part de leurs commentaires. Nous continuerons à développer ces opportunités d'engagement et accueillerons avec plaisir la participation de l'AEF.
 - d. Nous ne proposons pas de manuels numérisés pour le moment, mais nous envisageons de le faire à l'avenir. Cet été, nous avons connu un retard unique dans l'approvisionnement, après avoir changé de fournisseur de services. Le problème a été résolu en août et la situation s'est rétablie, de sorte que vous ne devriez plus subir de retard.
 - e. CE continue à centraliser la production des barils du programme Apprenti cavalier(-ère), mais nous étudions les options pour les rendre plus accessibles à l'échelle nationale. Nous envisageons notamment un programme de location de barils qui les rendrait accessibles aux établissements ayant des besoins à court terme. Nous cherchons également à faire en sorte que l'expédition depuis le centre du Canada soit abordable pour les régions de l'est et de l'ouest. Nous sommes actuellement engagés dans le processus d'obtention de l'approbation du programme Apprenti cavalier(-ère) par Éducation physique et santé Canada, ce qui soutiendra l'objectif de faire accepter le programme par les conseils scolaires dans le cadre d'un programme d'éducation physique dans les écoles. En outre, CE a récemment obtenu l'approbation conditionnelle de l'Association canadienne des entraîneurs pour un contexte d'entraînement communautaire qui formera des instructeurs et instructrices capables de dispenser le programme 1 dans des installations.
6. Nous sommes désolés d'apprendre que votre province n'a pas augmenté son financement depuis 2019. Les organismes nationaux de sport canadiens, y compris CE, n'ont pas reçu d'augmentation du financement fédéral depuis 2005. Avec le coût de l'inflation au cours de cette période, cela équivaut à un déficit de 30 % du financement sur deux décennies. Pour cette raison, CE investit dans la génération de revenus et l'efficacité opérationnelle, afin que nous puissions continuer à remplir notre mandat fédéral, à servir notre communauté et à diversifier nos revenus. Au cours de l'exercice 2024, nous avons recruté un responsable du développement des entreprises pour mener à bien cette initiative. En ce qui concerne le soutien aux OPTS, CE réfléchira avec ceux qui en feront la demande pour les aider dans leur recherche de financement provincial. En 2021, CE et les OPTS ont collectivement abaissé les frais d'adhésion aux OPTS de 10 % par membre à 2,50 \$ par personne, libérant ainsi environ 200 000 \$ dans les budgets provinciaux à partir de 2022. CE alloue également entre 80 000 et 100 000 \$ par an en subventions accessibles uniquement aux OPTS pour l'éducation et les interventions d'urgence. CE va lancer un nouveau Fonds de développement du sport au cours du prochain quadriennal pour permettre au niveau de base de disposer de fonds supplémentaires. Pour compléter ces stratégies, nous invitons les OPTS à nous faire part de leurs suggestions.
- 7.

Et quelques questions relatives à la participation aux Jeux olympiques :

1. Avec les Jeux olympiques qui viennent de s'achever, cette question est au centre de nos préoccupations. En 2023, CE a fait un investissement important de 270 000 \$ dans le fonds de dotation de la Fondation olympique canadienne, qui, comme indiqué dans les états financiers, peut être remboursé en tout ou en partie à CE.
 - a. Ces fonds seront-ils remboursés en tout ou en partie à CE?
 - b. À quoi ces fonds ont-ils servi?
 - c. Comment les OPTS peuvent-ils avoir accès à ces fonds afin d'aider nos athlètes débutants à atteindre le haut niveau.



- d. Avec les allégations de népotisme et les importantes barrières financières liées à l'accessibilité des sports équestres de haut niveau, comment CE va-t-il aider les OPTS à pallier cette inégalité?
- e. Les sports équestres étant toujours sur le point d'être éliminés de la liste des sports olympiques, en particulier en raison de l'examen minutieux de certaines disciplines et de certaines personnes auquel nous avons fait face, quel est le plan de CE pour consolider le statut de nos disciplines équestres olympiques?
- f. Y a-t-il eu des discussions avec le COC, le CIO, l'USEF, la FEI ou d'autres ONS sur l'introduction de nouveaux sports équestres, tels que les courses de barils, le reining, le dressage western ou l'équitation de travail aux Jeux olympiques dans les années à venir?

L'AGA de 2024 couvre l'exercice 2024 (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), nous rendons donc compte de l'année où nous avons participé aux Jeux panaméricains. Les rapports sur les Jeux olympiques et paralympiques seront présentés lors de l'AGA de 2025. C'est dans cette optique que nous répondons aux questions.

1. Réponse à la question sur la Fondation olympique canadienne (FOC) et les Jeux olympiques :
 - a. CE a recours à la FOC pour soutenir ses objectifs de collecte de fonds. Notre fonds de lancement au sein de la FOC s'appelle la Fondation équestre (Horsepower). L'objectif de ce fonds est de fournir des récompenses aux athlètes et au corps entraîneur, ainsi qu'un soutien sans restriction à Canada Équestre. La FOC facture des frais de 5 % à CE, mais en dehors de ces frais, 100 % des fonds collectés dans le fonds de lancement de la FOC Canada Équestre, y compris les fonds mentionnés dans la question, seront utilisés/remboursés à CE.
 - b. Le solde actuel du fonds de lancement de CE de la FOC sera utilisé pour financer les dépenses liées aux grands Jeux.
 - c. CE n'utilise actuellement pas ce fonds pour le développement du niveau de base ou la prochaine génération d'athlètes. CE dispose d'un Fonds de développement du sport et encourage les OPTS à participer à ce fonds dans les années à venir afin de travailler collectivement sur le développement des athlètes à travers le pays.
 - d. CE et les OPTS ont l'occasion de relever certains des défis posés par le système sportif canadien et les coûts liés à la possession de chevaux et à la participation à des activités équestres à tous les niveaux d'implication. Ensemble, nous pouvons investir dans des initiatives de sport communautaire pour tous, y compris le programme Apprenti cavalier(-ère), qui réduit les obstacles et permet aux écoles et aux centres communautaires d'avoir un accès facile au programme, de sorte que nous construisons un plus grand bassin de gens passionnés d'équitation. Nous pouvons soutenir un cheminement sportif solide en travaillant ensemble et en collaborant pour réduire les doublons au sein des compétitions provinciales et nationales et en veillant à ce que les entraîneurs et entraîneuses du PNCE soient présents à tous les niveaux de compétition au Canada. Comme l'a souligné notre athlète invité lors de l'AGA, les athlètes de haut niveau ont besoin d'un parcours sportif solide et d'une occasion de former des élèves et de participer à des compétitions au Canada, afin de ne pas perdre nos athlètes au profit d'autres régions et nations. Nous pouvons développer des programmes de parrainage et de subvention pour offrir aux athlètes des programmes d'identification des talents et des programmes de la nouvelle génération, ainsi que la possibilité d'être nommés dans l'équipe nationale. L'élaboration de mesures inclusives qui produisent des résultats probants est une responsabilité et une opportunité pour tous les administrateurs et administratrices sportifs, et le succès sera grandement accru lorsque CE et les OPTS travailleront en étroite collaboration.
 - e. Cimentier les sports équestres dans les Jeux olympiques n'est pas le mandat ou l'objectif de CE, puisque notre mandat est axé sur les sports équestres au Canada. Le CIO, le COC, le CPC



- et la FEI travaillent activement au soutien et à l'expansion du sport à l'échelle mondiale. CE n'a pas connaissance d'un quelconque risque d'exclusion de notre sport des Jeux olympiques ou paralympiques.
- f. La FEI avait déjà introduit le reining en tant que discipline FEI, mais l'a retiré en 2021. À notre connaissance, il n'y a pas de discussions en cours au niveau international pour ajouter de nouveaux sports équestres.

Bonjour. Ma question pour les trois catégories est la suivante :

Treize mois se sont écoulés depuis que le gouvernement canadien a déclaré que la violence entre partenaires intimes, et donc la violence contre les femmes, était une épidémie. Beaucoup de femmes sont impliquées dans le sport équestre. Je pense particulièrement à celles qui vivent en région avec un rôle différent avec leur conjoint agriculteur et qui sont éloignées des ressources dans certaines zones rurales (particulièrement les zones rurales de la ville d'Ottawa, par opposition au comté de Renfrew qui a un taux notablement plus élevé de VPI). Vos organisations sont-elles conscientes du taux de VPI et de VFF parmi vos membres? Offrez-vous des ressources pour reconnaître la VPI/VFF chez nos clients ou nos collègues? Étant donné que de nombreux professionnels et professionnelles de l'industrie ont le devoir de faire rapport, il serait important de comprendre l'impact de l'épidémie actuelle sur notre communauté immédiate. Le sport équestre dans son ensemble est une occasion de parfaite pour transmettre de l'espoir et du réconfort au cours d'un processus difficile. J'espère que cette question commencera à recevoir l'attention qu'elle mérite

Merci d'avoir abordé ce sujet important et très préoccupant qu'est la violence entre partenaires intimes. Bien que certaines de nos formations sur la sécurité dans le sport abordent des aspects de cette question, comme la manière de reconnaître les signes d'abus et de les signaler, nous n'avons pas de ressources dédiées à la VPI en particulier. Nous en tiendrons compte lorsque nous développerons des ressources et des programmes de soutien pour la communauté et établirons nos partenariats communautaires à l'avenir.

Concernant les critères de dressage pour les Jeux de Paris 2024...

1. Qui a pris la décision de ne PAS s'en tenir aux critères de qualification et comment cette décision a-t-elle été prise? Par ailleurs, cette décision a-t-elle été annoncée quelque part - à un moment ou à un autre?
2. Le comité de sport de haut niveau fera-t-il une déclaration/un compte rendu de synthèse soulignant ce qui a bien fonctionné et ce qui, rétrospectivement, n'a pas si bien fonctionné?
3. Y a-t-il un mécanisme que la communauté du dressage et les organisateurs et organisatrices de compétitions pourraient utiliser en 2025 pour remédier au fait que nos rares compétitions sont souvent trop rapprochées, en particulier celles entre Bromont, Ottawa et la région de Toronto? Les fins de semaine consécutives ou identiques ont un impact négatif sur les inscriptions aux deux concours.
4. La FEI organise prochainement une réunion des parties prenantes sur le sport de dressage... CE prévoit-il y assister?



1. Le Groupe consultatif sur le dressage de haut niveau (GCHN) s'est réuni en avril et a examiné le niveau de performance et les critères. Le GCHN pour le dressage a décidé que le Canada présenterait une équipe même si la norme fixée n'était pas atteinte.
2. Après chaque sélection ou nomination, il y a un examen des critères, des considérations et des domaines d'amélioration. Le GCHN va examiner l'application des critères, le résultat de l'appel du CRDSC et les résultats de l'ITP pour les cas de cet été. Ces résultats aideront à définir les changements et les considérations pour les futurs critères et la composition des sélections.
3. Il n'existe pas actuellement de mécanisme permettant de traiter formellement les compétitions qui se suivent dans le calendrier. Les compétitions soumettent leurs dates à CE et il existe des procédures pour traiter les dates qui sont directement conflictuelles. Certains facteurs ont une incidence sur les dates, comme la disponibilité des lieux (en cas de location). Nous organisons chaque année des tables rondes avec les organisateurs et organisatrices de compétitions et nous ajouterons cette année la question des dates consécutives et de leur impact sur les possibilités offertes aux athlètes et sur la viabilité des compétitions.
4. La réunion de la FEI compte un nombre limité de places et les fédérations nationales ne font pas partie de ce processus de consultation. Cela dit, le président du Conseil équestre panaméricain (CEPA) assistera aux séances de dressage de la FEI. Pour s'assurer que la position et les connaissances des fédérations nationales (FN) soient prises en compte, M. Cesar Hersh du CEPA a organisé une session avec des représentant(e)s invité(e)s de toutes les FN qui composent le groupe. La session a eu lieu le 16 septembre et le Canada avait un(e) représentant(e) des athlètes et un(e) représentant(e) des entraîneur(e)s présents. De plus, la vice-présidence de la FEI et la présidence actuelle du groupe IV, M. Mark Samuel, était présent et participera à la séance de la FEI. Cette séance a été programmée à dessein pour permettre aux participants et participantes de faire part de leurs commentaires et de leurs positions avant la séance de la FEI qui aura lieu le 1^{er} octobre.

CE a-t-il rétabli à leur finalité initiale les fonds de prélèvement affectés aux recettes générales l'année dernière, ou sont-ils perdus?

Tous les fonds collectés par CE sont alloués à la discipline pour laquelle ils sont collectés, dans l'année où ils sont collectés. Au cours de l'exercice 2024, aucun prélèvement n'a été affecté aux recettes générales. Votre question porte peut-être sur un don d'un montant de 19 414,90 \$ effectué au cours de l'exercice 2023, le donateur ayant demandé qu'il soit utilisé pour les activités de l'équipe nationale au cours de l'exercice 2025. Ce montant a été initialement affecté à tort à l'exercice 2024 pour couvrir les dépenses liées aux Jeux panaméricains pour le saut d'obstacles. Toutefois, après discussion avec le donateur, le montant a été corrigé et reporté à l'exercice 2025, comme demandé. La question a été résolue avec succès avant la vérification et la fin de l'exercice.



Où se trouve le premier remboursement promis de 150 000 \$ au fonds de réserve?

Au cours de l'exercice 2023, nous avons utilisé 770 500 \$ de la réserve d'entreprise de CE pour envoyer nos athlètes aux Championnats du monde de la FEI à Herning, au Danemark, et à Pratoni, en Italie. La stratégie de réapprovisionnement a été approuvée afin de réapprovisionner la réserve à hauteur de 150 000 \$ chaque année pendant 5 ans. Au cours de l'exercice 2024, nous avons choisi de ne pas reconstituer les fonds annuels, comme cela avait été discuté lors de l'assemblée générale annuelle. La raison de cette décision est que CE a appris en juillet 2023 qu'il y aurait des coupes dans le financement du COC pour les Jeux panaméricains (PAG) d'un montant de 180 000 \$. Ces réductions étaient dues au fait que l'organisateur hôte des PAG a réduit la contribution qu'il fournissait, ce qui a conduit le COC à réduire son soutien à CE de 180 000 \$. En outre, une augmentation significative du coût du transport des chevaux au Chili pour les JPA a également été une augmentation inattendue des dépenses en raison des pressions du marché, ainsi que des frais supplémentaires prélevés par le comité d'organisation pour le transport terrestre.

Toutefois, à partir du nouveau quadriennal, nous reprendrons la reconstitution des stocks à partir de l'exercice 2026, en visant une reconstitution accélérée sur 4 ans, achevée pour l'exercice 2029.

Pourquoi devons-nous payer des droits de licence sportive ? Pour moi, il s'agit d'une ponction d'argent.

Si vous souhaitez participer en tant que cavalière, meneur, propriétaire ou entraîneure à des compétitions sanctionnées par CE dans tout le Canada, vous devez acheter une licence sportive de CE.

La possession d'une licence sportive de CE vous permet d'accéder aux avantages suivants :

- Participation à des concours équestres sanctionnés par CE.
- Cumulation de points pour les classements nationaux et les récompenses de fin d'année.
- Réductions exclusives pour les membres auprès de nos commanditaires officiels.
- Cours gratuits en ligne sur la sécurité dans le sport et sur les commotions cérébrales.
- Formation en ligne gratuite pour le nouveau Programme de soins aux équidés et pour le bien-être équin.
- Bénévolat auprès de comités des opérations ou de groupes de travail.
- Possibilité de faire des suggestions et des propositions de modification aux Règlements.
- Accès à notre infolettre trimestrielle « En direct de CE ».
- Classement, résultats et calendrier des compétitions.
- Demandes de subventions et de bourses nationales.

Les revenus générés par la vente de licences sportives représentent 23 % (1,5 million de dollars) des revenus totaux de CE (6,5 millions de dollars) chaque année. Ces revenus sont utilisés pour financer l'administration du sport et les programmes qui soutiennent les compétitions nationales, le développement du sport, les entraîneurs et entraîneuses, les athlètes, les grands Jeux, le bien-être équin, le marketing, la collecte de fonds et les programmes de base.

Voici comment CE dépense chaque dollar reçu :

- 46,6 % vont au sport de haut niveau



- 24,1 % vont aux opérations sportives
- 11,7 % vont au développement du sport
- 12,7 % vont au marketing, aux communications, au développement des affaires et aux opérations corporatives
- 4,9 % vont au bien-être.

Questions sur les sports équestres :

1. Pourquoi les recettes générales des disciplines ont-elles augmenté de 321 000 \$?

L'augmentation est due au financement du recouvrement des coûts que nous avons reçu du COC et du comité organisateur des Jeux panaméricains pour les dépenses liées à ces derniers.

2. Pourquoi les dépenses liées à la discipline ont-elles augmenté de près d'un million de dollars (les dépenses liées aux grands Jeux constituent un poste distinct)?

L'écart s'est produit au cours de l'exercice 2023, lorsque CE a reçu des subventions fédérales liées à la COVID-19 d'un montant de 916 915 \$, comme indiqué dans les états financiers vérifiés de l'exercice 2023. Ces subventions ont été utilisées pour couvrir les coûts du programme des disciplines qui seraient normalement comptabilisés au poste réservé aux disciplines. Au cours de l'exercice 2024, CE n'a reçu aucune subvention fédérale liée à la COVID-19, donc tous les coûts liés aux disciplines sont comptabilisés au poste réservé aux disciplines.

3. Quelle raison le COC a-t-il donnée pour réduire si tardivement le financement des Jeux panaméricains de 180 000 dollars?

Au cours du cycle quadriennal, le COC budgétise son soutien en fonction de ses recettes et dépenses et des contributions des comités d'organisation aux subventions de voyage pour les Jeux. Pour les Jeux panaméricains de 2023, l'organisateur hôte, le Chili, a réduit la contribution qu'il versait au COC, ce qui a obligé le COC à réduire son soutien de 180 000 \$. La notification de cette réduction par le comité organisateur a été tardive dans le cycle de financement et s'est traduite par une notification à CE en juillet. CE avait finalisé notre budget beaucoup plus tôt dans l'année (février 2023).

4. Le manque massif d'argent est un problème important qui affecte tous les aspects de CE. Vu ce fait, pourquoi CE a-t-il attendu le mois de mai 2024 pour embaucher une responsable du développement des affaires?

La responsable du développement des affaires a commencé à travailler le 2 avril. Nous avons précédemment embauché une gestionnaire des commandites qui a travaillé avec nous entre avril 2023 et fin 2023. Après son départ, nous avons commencé à recruter pour un poste plus élevé appelé « Responsable du développement des affaires » en janvier-mars. Le poste a été pourvu en mars, avec une date d'entrée en fonction le 2 avril 2024.